



Minister for  
International Trade

Ministre du  
Commerce extérieur

---

# STATEMENT DISCOURS

---

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

87/61

Notes pour une allocution de  
l'honorable Pat Carney,  
ministre du Commerce extérieur,  
devant les étudiants de  
l'université Sir Wilfrid Laurier,  
WATERLOO, ONTARIO  
et  
de l'université Western,  
LONDON, ONTARIO

Le 3 novembre 1987

Canada

---

Je suis très heureuse de me trouver ici aujourd'hui. C'est en effet le genre d'occasion dont je me réjouis... l'occasion de prendre la parole devant un groupe de Canadiens qui représentent l'avenir du pays.

Notre gouvernement a beaucoup parlé d'avenir dernièrement. Il s'agit de l'avenir du Canada, de notre avenir à tous .... celui que nous essayons d'édifier pour des gens comme vous qui joindront bientôt les rangs de la population active.

Nous avons cherché à faire en sorte que cet avenir soit synonyme d'emplois, de prospérité et de sécurité.

C'est là précisément l'objet du libre-échange.

Et c'est pourquoi nous avons recherché et réalisé un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Le Canada est un pays exportateur.

Deux millions d'entre nous doivent leur emploi à notre commerce d'exportation.

Et 78 % au moins de tout ce commerce d'exportation se fait avec les États-Unis.

C'est pourquoi notre but n'était pas simplement de protéger ce marché, mais de l'ouvrir davantage.

Rien ne pourrait être plus important pour l'avenir de notre pays.

L'accord entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1989 si les législateurs américains et le Parlement l'approuvent.

Voici, en bref, ce qui a été convenu par les négociateurs du Canada et des États-Unis:

- \* Éliminer d'ici 10 ans tous les tarifs douaniers qui existent entre nous.

- \* Fixer des règles de caractère innovateur pour le commerce des services.

- \* Garantir aux investisseurs de chaque pays l'accès au marché l'un de l'autre.

- \* Élargir pour les entreprises de chaque pays les possibilités de se faire concurrence pour les marchés publics.

\* Renforcer les industries de l'automobile des deux côtés de la frontière -- non seulement en réaffirmant notre engagement envers le Pacte de l'automobile -- mais aussi en élargissant son application; et

\* Établir des mécanismes de règlement des différends dotés de pouvoirs exécutoires en ce qui concerne les litiges relatifs à l'Accord et portant sur les droits compensateurs ou antidumping et les sauvegardes.

Avant de parler des détails de l'Accord, j'aimerais dire quelques mots sur ce qu'il représentera pour l'Ontario.

Aucune région du Canada n'a davantage à gagner que l'Ontario.

L'économie de l'Ontario s'est édiflée sur les échanges avec les États-Unis, et plus de 90 % des exportations de la province vont vers ce pays.

Les deux tiers de ces exportations sont dans le secteur de l'automobile, et l'accord ne peut que renforcer ces échanges.

Les agriculteurs de l'Ontario (dont la production est la plus élevée parmi toutes les provinces) bénéficieront d'un accès plus sûr au marché américain. Les intérêts de l'industrie laitière, des aviculteurs, ainsi que des producteurs de fruits et légumes frais sont préservés.

Les industries de services du Canada, basées pour la plupart en Ontario, auront plus facilement accès au marché américain.

Les exportations ontariennes d'électricité seront en meilleure posture et de nouvelles possibilités s'offrent pour le secteur des services financiers.

Qu'est-ce que tout cela représente pour le Canadien moyen?

Tout d'abord, comme l'affirme chaque étude économique que nous avons vue, cela signifie des emplois et des débouchés pour les Canadiens.

Chaque Canadien va naturellement se demander quelles seront les conséquences de l'Accord pour sa vie quotidienne. J'aimerais pouvoir dire que nous avons toutes les réponses -- nous ne les avons pas -- mais cela tient peut-être à ce que nous n'avons pas encore entendu toutes les questions.

Beaucoup de Canadiens ne savent pas encore très bien ce que signifie le libre-échange.

Une femme de Windsor a dit récemment qu'elle était contre le libre-échange parce que tous les Américains de Détroit envahiraient la ville.

De toute évidence, il y a là une légère confusion entre libre-échange et immigration libre.

Un autre Canadien demandait si le libre-échange signifiait que l'on pouvait rapporter ce qu'on voulait des États-Unis sans payer les droits de douane.

La réponse est oui -- mais vous n'aurez pas à vous rendre aux États-Unis pour acheter des marchandises américaines. Elles seront disponibles au Canada, et les marchandises canadiennes seront disponibles aux États-Unis. C'est ça le libre-échange.

Il y aura assurément des avantages pour le consommateur canadien.

Au dire de M. Andrew Cohen, directeur exécutif de l'Association des consommateurs du Canada, le libre-échange a quelque chose à offrir à tous les consommateurs.

Pour citer ses paroles: "Il n'est pas juste de dire que le libre-échange ne profitera qu'aux grosses sociétés. Les consommateurs auront aussi à gagner d'une plus grande concurrence une fois éliminées les barrières qui gênent l'accès au marché américain."

M. William Neal, de l'Association des manufacturiers canadiens, opine dans ce sens et fait observer que ce sont les vêtements et les aliments qui sont frappés des droits les plus élevés. "Quand les tarifs baisseront, il y aura davantage de commerce et les prix seront plus bas."

Nous avons toujours dit que si nous ne pouvions réaliser un bon accord, il n'y aurait pas d'accord du tout. Nous croyons avoir maintenant un bon accord.

Le vice-président de la société Ford du Canada Limitée, M. David Rehor, s'exprime avec beaucoup plus de force. Il dit que le Canada a "gagné, gagné, gagné."

Venant d'une telle source, cette affirmation rend quelque peu surprenant le fait que l'industrie automobile ait été la cible des critiques du libre-échange que nous avons entendus dernièrement.

C'est d'autant plus surprenant que le Pacte de l'automobile -- qui a contribué à la prospérité de l'Ontario -- reste en place, et qu'il en est de même des mesures de protection.

C'est ce que voulaient les travailleurs canadiens de l'automobile; ce que voulait l'industrie des pièces d'automobile; et ce que voulait l'Ontario.

Les fabricants visés par le Pacte doivent toujours assembler au Canada autant de voitures qu'ils y en vendent, et il existe une formule procentuelle pour assurer la teneur canadienne de ces véhicules.

Les sanctions qu'entraîne la non-observation de ces règles sont maintenues.

La force des mesures de protection réside dans le fait que les entreprises perdraient le droit d'importer en franchise les modèles construits en dehors du Canada, ce qui représente une partie importante de leur ligne de produits. C'est là un incitatif puissant.

Je citerai de nouveau H. Rehor, de la société Ford du Canada Limitée:

"Les mesures de protection seront les mêmes que celles de la dernière décennie. Les usines ontariennes concernées auraient pu fermer et se réinstaller aux États-Unis en vertu de ces conditions, mais elles ne l'ont pas fait, et cela parce qu'elles sont plus compétitives.

"Elles offrent un produit de qualité et elles sont rentables."

Le Pacte de l'automobile est donc toujours là. Mais c'est maintenant un pacte avec des avantages supplémentaires.

Le commerce des produits automobiles - comme les pièces de rechange et les pneus - qui ne sont pas couverts par les dispositions du Pacte se fera en franchise. Cela signifie beaucoup pour notre industrie des pièces de rechange.

De plus, les voitures et les camions construits par les fabricants japonais et coréens devront avoir une teneur nord-américaine de 50 % pour être admis en franchise.

Les Canadiens construisent un grand nombre de ces pièces et sont compétitifs -- et selon les nouvelles règles, ils pourront aussi fournir ces fabricants d'outre-mer à leurs usines des États-Unis comme du Canada.

Il n'est donc guère étonnant que les membres de l'Association des industries de l'automobile du Canada soient en faveur du libre-échange, comme l'affirme le président de cette association, M. Dean Wilson.

L'accord auquel nos négociateurs sont parvenus n'a porté aucun préjudice au Pacte de l'automobile. Celui-ci s'en trouve plutôt renforcé à l'avantage des Canadiens.

Je passerai maintenant à un autre secteur de nos échanges commerciaux avec les États-Unis que l'on oublie souvent quand on parle d'exportations.

Il s'agit du secteur des services, et je parle ici des compétences canadiennes de classe mondiale dans des domaines comme les services d'experts-conseils, l'ingénierie, l'informatique, les télécommunications, les transports, la banque et l'assurance-vie.

Selon les nouvelles règles, il n'y aura pas de restrictions discriminatoires contre les sociétés canadiennes présentes sur le marché américain dans ces domaines.

Cela comprend le fait de se rendre aux États-Unis pour affaires.

Comme l'a dit le directeur d'une société canadienne: "Nous avons essayé d'envoyer un homme là-bas faire des réparations à notre équipement et nous avons eu des difficultés à la frontière. Nos gens ont été harcelés; leur admission a été retardée, et on a même confisqué leurs outils. Je crois que le libre-échange serait une bonne chose."

Même maintenant, dit le vice-président de l'Institut canadien des comptables agréés: "Si un expert-comptable doit aller à New York pour le compte d'un client, on lui demande pourquoi -- si sa mission a des motifs professionnels et s'il va prendre la place d'un Américain ... c'est là un point de friction que nous aimerions voir disparaître."

C'est important pour beaucoup plus de Canadiens qu'on ne le croit généralement ... parce que 75 % de nos emplois se trouvent dans le secteur des services.

Nous avons fait oeuvre de pionnier en fixant un ensemble de règles pour le commerce des services. C'est là un fait sans précédent dans l'histoire des relations commerciales, et nous estimons que cela peut servir d'exemple pour le reste du monde.

Il est un autre secteur qu'oublie beaucoup de gens.

Nous sommes nombreux à avoir été élevés dans l'idée que l'expression "investissement étranger" ne pouvait désigner que les investissements faits par d'autres dans notre pays.

Les Canadiens d'aujourd'hui conçoivent que l'investissement étranger se fait dans les deux sens.

L'économie canadienne a atteint la maturité qui fait de nous des exportateurs de capitaux -- comme les Japonais, les Allemands, les Français et les Américains.

L'Accord nous permet de protéger les intérêts des investisseurs canadiens aux États-Unis, mais nous avons conservé le droit d'examiner les investissements étrangers importants au Canada.

L'Accord ouvre aussi aux entreprises canadiennes un autre secteur des affaires aux États-Unis.

Les entreprises canadiennes qui désirent vendre au gouvernement américain pourront maintenant faire concurrence aux entreprises américaines pour un chiffre d'affaires supplémentaire de 4 milliards \$.

Ce chiffre de 4 milliards \$ s'applique aussi à un autre domaine. C'est en effet la valeur de ce que nos producteurs agricoles vendent chaque année aux États-Unis.

Nous avons eu des problèmes dans ce secteur au cours des quelques dernières années, et certains sont tels que le Canada et les États-Unis ne peuvent les résoudre entièrement entre eux parce qu'ils sont de portée mondiale.

Nous avons décidé de chercher à les résoudre avec la collaboration des pays membres du GATT -- ceux qui souscrivent à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Mais, dans l'intervalle, les agriculteurs du Canada retireront des avantages très réels de l'Accord.

D'ici la fin de la prochaine décennie, les produits agricoles et alimentaires comme la viande et le bétail, les céréales, les graines oléagineuses et les pommes de terre pourront pénétrer le marché américain sur un pied d'égalité, sans tarifs douaniers ni obstacles à la frontière.

Mais l'Accord laisse en place nos systèmes de commercialisation des produits agricoles, y compris les systèmes de gestion des approvisionnements pour les produits laitiers, la volaille et les oeufs, et nous permet d'établir tout office de commercialisation que nous souhaiterions pour l'avenir.

Nous pourrons aussi vendre plus facilement aux États-Unis nos produits alimentaires transformés.

Les pêcheurs des deux côtes auront un libre accès au marché américain, d'ici cinq ans, pour presque tous les produits de la pêche.

Et les deux gouvernements sont convenus de réduire les obstacles au commerce des vins et des spiritueux. Vous pourrez acheter des vins de Californie à des prix compétitifs.

Afin d'éclaircir la situation, je préciserai que l'industrie de la bière n'est pas visée par l'Accord.

Les porte-parole de l'agro-industrie ont fait des déclarations positives. M. Paul Sim, qui est analyste principal des politiques pour les producteurs de blé canadiens a fait le point en ces termes:

"Cela élimine la menace que faisait peser sur nos têtes le protectionnisme américain; les porcs et le bétail canadiens ont désormais un accès plus étendu au marché américain, ce qui devrait garantir la viabilité future de l'industrie du bétail dans l'Ouest du Canada.

"Et comme cette industrie est le plus grand client de l'Ouest du Canada pour les céréales, cela contribuera à maintenir les marchés des céréales fourragères dans cette partie du pays."

Cela prouve la validité d'un argument que beaucoup de gens négligent. C'est-à-dire que ce qui profite à un groupe dans notre économie a généralement des retombées avantageuses pour bien d'autres encore ... le tout étant fondé sur un accès plus facile aux marchés d'exportation.

Tous les secteurs touchés par l'Accord sont importants; et l'énergie n'en est pas le moindre.

C'est M. Hans Maciej, vice-président de la Canadian Petroleum Association, qui a le mieux résumé les conséquences de l'Accord sur le plan énergétique, dans une entrevue accordée à un journaliste du Calgary Herald.

Il a déclaré: "Aux critiques qui prétendent que nous avons vendu notre âme au diable en faisant entrer l'énergie dans l'accord de libre-échange, je rappellerai que sans ses exportations en ce domaine, le Canada aurait eu un déficit commercial de 3 milliards \$ durant les six premiers mois de 1987."

En 1985, le Canada a exporté en fait pour près de 15 milliards \$ de produits énergétiques -- pétrole, gaz, électricité et uranium compris. Ce commerce procure un gagne-pain à des milliers de Canadiens.

Certaines de ces exportations ont été menacées par les restrictions américaines.

L'Accord garantit nos marchés; et les Américains sont assurés de leurs approvisionnements.

Les provinces possèdent les ressources, elles continuent des les gérer et de les réglementer, et les prescriptions relatives à la propriété canadienne s'appliquent toujours.

L'Accord donne aussi expression à la politique énergétique du gouvernement, qui a déréglementé l'industrie et permis aux producteurs d'énergie de vendre aux prix mondiaux. Cela est important pour les provinces productrices d'énergie, qui ne voient pas pourquoi elle devraient vendre en dessous du prix du marché lorsque d'autres provinces -- comme l'Ontario - exigent et reçoivent les prix du marché pour ce qu'elles produisent.

Nous reconnaissons partager le continent nord-américain; nous reconnaissons aussi que nos relations avec les États-Unis ont un caractère unique. Mais, comme les partenaires de n'importe quelle entreprise, nous aurons à l'occasion des désaccords.

Nous en avons depuis des années.

Nous avons eu des différends, ces dernières années, au sujet du bois d'oeuvre résineux, des bardeaux et du porc pour ne citer que quelques exemples, car la liste est longue.

Chaque fois qu'un groupe d'intérêt américain a pu organiser un lobby assez puissant à Washington, un mur tarifaire s'est dressé contre les producteurs canadiens qui offraient sur le marché américain un produit plus compétitif.

Nous n'avons jamais eu vraiment d'arbitre pour ces différends. Nous pouvions seulement lancer un appel aux Américains eux-mêmes, ou au GATT ... qui ne se met pas en branle très rapidement.

Maintenant, nous aurons un arbitre.

L'Accord établit un organe binational qui rendra une décision impartiale et exécutoire quand une des parties estimera avoir été injustement traitée.

L'une des choses que laissent entendre les critiques de cet accord commercial, c'est que d'une façon ou d'une autre nous sommes devenus un peu moins Canadiens ... que nous avons abandonné d'une manière ou d'une autre une partie de notre identité en concluant cet accord.

Rien n'est plus éloigné de la vérité.

Notre culture n'a jamais été sur la table de négociations. Les caractéristiques qui nous rendent différents de nos voisins et qui se reflètent dans nos publications, nos films, nos productions vidéo et audio, notre musique et notre radiodiffusion sont toutes exclues de l'Accord.

Cela s'applique à la production, la distribution, les ventes et toutes les activités de ces industries.

Aucun de nos programmes sociaux ou de nos programmes de développement régional n'est touché par cet Accord.

Il y a eu probablement des gens pour tenir plus ou moins le mêmes propos lorsque le Marché commun européen a été institué.

On ne saurait contester la réussite économique de la CEE, ni les avantages que l'entente du Marché commun a procurés aux habitants des pays membres.

Mais les Britanniques sont demeurés Britanniques; les Français sont toujours Français; les Belges sont Belges; et les Allemands sont toujours Allemands.

Leur identité propre et leurs cultures respectives ont été préservées et le seront toujours.

Tout comme nous serons toujours Canadiens.

Je vous remercie.